NATIONS UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/RES/1235 (1999)
30 avril 1999

RÉSOLUTION 1235 (1999)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3994e séance,
le 30 avril 1999

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions antérieures sur la question du Sahara occidental,

Prenant note du rapport du Secrétaire général en date du 27 avril 1999 (S/1999/483) et des observations et recommandations qui y sont formulées,

1. Décide de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 14 mai 1999;

2. Prie le Secrétaire général de le tenir informé de tout fait nouveau important concernant l'application du Plan de règlement et des accords auxquels sont parvenues les parties, ainsi, le cas échéant, que de la viabilité du mandat de la MINURSO;

3. Décide de demeurer saisi de la question.

99-12504 (F)